



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 08.11.2019

Numéro de publication: KK02-0000008306

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appeal aux créanciers SUPREME CASAÏ SARL

Débiteurs:

SUPREME CASAÏ SARL

Siège anc. route de Founex 1, 1296 Coppet
act. 1214 Vernier, adresse av. Louis-Casaï 34, 1216 Cointrin
Suisse

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 08.07.2019

vente, importation, exportation, commercialisation et distribution de tous produits, denrées alimentaires et boissons avec ou sans alcool.

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 09.12.2019

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte Avenue
Reverdil 2 1260 Nyon

Remarques:

But: en Suisse et à l'étranger, gestion et exploitation d'établissements publics tels que cafés, restaurants, snacks-bars, bars à café, tea-rooms ou entreprises analogues; achat,